



Frais pour provisions huissier

Par **lena2007**, le **04/03/2014** à **19:46**

bonsoir

l'huissier de justice me demande une provision de 1500 euros pour une mission de recouvrement d'un cheque impayé (avec le certificat de non paiement) de 30 000 euros
a quel moment je vais etre remboursé?
ce montant n'est il pas exagéré?

merci pour vos commentaires

Par **aguesseau**, le **04/03/2014** à **20:04**

bjr,

si vous demandez à un huissier d'intervenir, il est logique qu'il vous demande un acompte pour ses interventions.

imaginez que le recouvrement de cette somme soit impossible, ce n'est pas à lui d'en faire les frais.

en l'absence d'une décision de justice, les frais d'huissier sont à la charge de celui qui demande son intervention.

cdt

Par **coco25**, le **12/03/2014** à **18:30**

Bonjour,

Effectivement je trouve ce montant plus important que le montant moyen. En principe c'est 500€. Demandez à un autre huissier. car en possession de ses 1500€ il va peut-être exercer toutes les procédures de saisies jusqu'à qu'il a consommé vos 1500€.

Il est préférable de mandater l'huissier en lui indiquant quelle saisie vous souhaitez qu'il engage et lui donner les consignes en fonction de celle-ci. Car si vous le laissez faire la facture final peut être très salé en cas d'insolvabilité de votre débiteur.

Cordialement.